



**PROPOSITION
DE POLITIQUE
POUR LE
CLIMAT, LA
DURABILITÉ ET
L'ÉQUITÉ
AU CSF**

Table des matières

1	Attendu que	3
2	Objectifs en matière d'émissions.....	3
3	Emplois à faible émission de carbone	5
4	Droits autochtones	5
5	Antiracisme et équité	6
6	Bâtiments.....	7
7	Processus de gouvernance.....	7
8	Transport	8
9	Énergie et électricité	8
10	Eau potable et eaux usées	9
11	Sécurité alimentaire.....	10
12	Zéro-déchets	10
13	Éducation et durabilité	11
14	Santé.....	12
15	Écosystèmes et biodiversité	13
16	Adaptation au climat.....	13

1 Attendu que

ATTENTU QU'UNE politique sur le climat et la durabilité est un projet transformationnel qui reconnaît l'urgence de la crise climatique et l'ampleur de ce qui est nécessaire pour y faire face.

ATTENDU QUE les scientifiques du monde entier, les peuples autochtones et les jeunes nous disent que nous devons changer de cap — et nous devons le faire rapidement. Nous devons réduire nos émissions mondiales de gaz à effet de serre d'au moins la moitié d'ici 2030 si nous voulons avoir une planète habitable à l'avenir.

ATTENDU QU'UNE politique sur le climat et la durabilité exige une gestion adaptative, une surveillance uniforme et une communication transparente.

ATTENDU QU'UNE politique sur le climat et la durabilité fera en sorte que le CSF achève la neutralité carbone de façon équitable, qu'elle soit enracinée dans la justice climatique, qu'elle respecte les droits des peuples autochtones et qu'elle crée des emplois bien rémunérés, syndiqués et à faible émission de carbone.

2 Objectifs en matière d'émissions

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF déclare solennellement l'état d'urgence climatique.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF s'engage à mettre en œuvre un plan d'action conforme à la science du climat, décrite dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'octobre 2018¹, qui prévoit des réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en œuvre l'Amendement de Kigali² (2016), qui reconnaît les dangers des hydrofluorocarbures (HFC) et fixe des objectifs pour les réduire dans ses opérations.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF reconnaisse que le gaz naturel est un combustible fossile et qu'il n'est pas une solution de rechange à l'énergie bas carbone.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF reconnaisse que le méthane est un GES puissant et que des objectifs de réduction des émissions de méthane doivent être fixés.

¹ GIEC, 2018: Résumé à l'intention des décideurs. Dans: Réchauffement climatique de 1,5 ° C. Un rapport spécial du GIEC sur les impacts du réchauffement climatique de 1,5 ° C au-dessus des niveaux préindustriels et les voies d'émission mondiales de gaz à effet de serre associées, dans le contexte du renforcement de la réponse mondiale à la menace du changement climatique, du développement durable et des efforts visant à éliminer la pauvreté [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor et T. Waterfield (éd.)]. Organisation météorologique mondiale, Genève, Suisse, 32 p.

² http://archive.wikiwix.com/cache/display2.php/ratification_kigali_F.pdf?url=http%3A%2F%2Fconf.montreal-protocol.org%2Fmeeting%2Foewg%2Foewg-39%2Fpresession%2Fbriefingnotesfr%2Fratification_kigali_F.pdf

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF doit mesurer et faire un inventaire annuels des émissions de GES de toutes ses activités afin d'assurer une réduction d'au moins 30 % des émissions de ses opérations d'ici l'année 2025 et une réduction de 50% des émissions de ses opérations d'ici l'année 2030, comparativement à ces émissions pour l'année de base (2005).

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF rende continuellement publics les niveaux d'émissions actuels de ses opérations et rende disponible toute l'information relative à l'état actuel des émissions par rapport aux objectifs de réduction.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF emploie au moins une personne, placée sous la responsabilité du directeur général, qui sera responsable de ce dossier à temps plein. Le CSF doit aussi mettre sur pied un groupe de travail avec des experts, des membres de la communauté et des élèves afin de réaliser les réductions d'émissions nécessaires.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les réductions d'émissions du CSF doivent être réalisées au moyen de politiques, de programmes et de mesures visant à réduire les émissions de GES qui contribuent à la crise climatique, y compris des méthodes pour assurer un investissement équitable dans les collectivités de justice environnementale qui maintiennent un niveau minimal d'avantages pour toutes les collectivités et n'entraînent pas d'augmentation localisée de la pollution.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF partage ce document aux autres partenaires de la communauté francophone, y compris les ministres et associations provinciales et nationales reliées à l'éducation et la francophonie.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF adopte une approche de gestion adaptative pour évaluer les progrès réalisés chaque année afin de s'assurer que les objectifs climatiques sont atteints.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF crée chaque année un rapport transparent qui comprend des données sur la réduction des émissions et une évaluation des progrès réalisés, ainsi que des recommandations.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF encourage et collabore avec d'autres conseils scolaires, associations francophones, municipalités, districts régionaux et nations autochtones pour mettre en place des politiques pour le climat et la durabilité.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF écrive une lettre au ministère de l'éducation, aux députés locaux, aux candidats aux élections fédérales et aux chefs de parti, au ministre de l'Environnement et des Changements climatiques et au premier ministre pour les appeler à s'engager à mettre en œuvre une politique climatique mondiale conforme aux normes climatiques qui exige des réductions d'émissions d'au moins 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF demande au gouvernement fédéral de tenir des audiences publiques partout au pays pour permettre au public de commenter ce qu'une politique fédérale sur le climat devrait inclure.

3 Emplois à faible émission de carbone

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse le salaire de ses employés sur la base d'un salaire minimum et le relie à l'inflation.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF fixe les conditions des contrats qui obligent les employeurs à payer un salaire décent pour être admissibles aux contrats et subventions et à mettre en œuvre des ententes sur les avantages sociaux communautaires afin de s'assurer que des emplois sont offerts à tous les résidents, peu importe leur statut d'immigration.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF produise un rapport sur les bénéfices économiques et climatiques afin de réduire la semaine de travail des travailleurs à quatre jours, sans réduction des salaires ou des avantages sociaux. La cinquième journée pourra être utilisée pour des formations et du bénévolat en lien avec le climat et la durabilité.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF trouve des moyens d'appuyer l'expansion de bons emplois syndiqués à faible émission de carbone, y compris les services de garde d'enfants, les soins de santé, l'éducation, le transport en commun et les arts et la culture.

4 Droits autochtones

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF adopte des cadres décisionnels qui reconnaissent les droits autochtones et les appliquent à leurs activités. Ceci inclut notamment les appels à l'action pour la vérité et la réconciliation, les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF fasse en sorte que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones touchés ait été donné sur les nouveaux projets de développement, y compris ceux perçus comme respectueux de l'environnement, avant que les projets puissent aller de l'avant.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF doit consulter, engager et collaborer avec les peuples autochtones du territoire où le CSF opère dans l'application d'une perspective autochtone aux politiques actuelles et futures, notamment en veillant au respect de tous les traités locaux applicables.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF crée des emplois à temps pleins dans les écoles pour établir des relations positives avec les communautés autochtones et intégrer la réconciliation et la décolonisation dans le curriculum.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre une formation au personnel, particulièrement les enseignants, sur la réconciliation, la décolonisation et les droits autochtones.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF crée un rapport sur les options afin de contribuer à la décolonisation et à la revitalisation des langues autochtones dans toutes ces pratiques.

5 Antiracisme et équité

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse le financement des ressources pour les communautés 2SLGBTQIA+.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF considère les réalités des identités de genre dans l'élaboration de ses politiques.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF fasse en sorte que les anciens et nouveaux aménagements soient accessibles aux personnes handicapées. Le CSF, doit également ordonner au personnel de faire des rapports sur l'état de l'accessibilité dans les écoles, ce qui doit être fait pour s'assurer que les infrastructures scolaires soient accessibles et ce qui doit être fait pour s'assurer que l'accessibilité est incluse dans les plans d'adaptation climatique.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF fasse en sorte que les infrastructures publiques vertes soient abordables et accessibles à tous les membres de la communauté.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF amène le personnel à étudier les impacts locaux de la crise climatique et dans quelle mesure la crise climatique exacerbe les modèles existants d'inégalité, d'abordabilité, de racisme structurel et d'abordabilité du logement, ainsi que les mesures qui peuvent être prises pour prévenir d'autres impacts négatifs sur les communautés marginalisées et racialisées.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en œuvre les recommandations existantes formulées par les organisateurs locaux pour éliminer le racisme systémique, y compris le racisme anti-autochtone, le racisme anti-noir, le racisme anti-asiatique, l'antisémitisme et l'islamophobie. Cela comprend un examen des politiques, des pratiques, de l'infrastructure et d'autres domaines sur lesquels le CSF a compétence.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF assure l'accès aux services et aux emplois et les accordera à tous les résidents, quel que soit leur statut d'immigration, assurant un accès sécuritaire.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la présence de la police soit considérablement réduite dans les écoles et que les ressources soit redistribuées aux initiatives communautaires de santé et de sécurité dirigées par des organismes communautaires noirs, autochtones et racialisés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le personnel, particulièrement les enseignants, doivent suivre une formation sur l'équité. Ses formations présentent les concepts des biais inconscients, des micro-agressions, l'antiracisme, l'anti-discrimination, la réconciliation, la santé mentale et la résolution de conflit sans violence. Ces formations seront annuelles, suivies par des évaluations du progrès du personnel à travers l'année.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF doit faire en sorte que les anciens et nouveaux aménagements contiennent des salles de bains neutres facilement accessibles à tout le monde dans les écoles.

6 Bâtiments

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF fixe des limites d'émissions pour les bâtiments, qui peuvent inclure des limites à l'utilisation de combustibles fossiles dans chaque bâtiment, le cas échéant, afin de réduire les émissions de GES d'au moins 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050. Ces limites établissent :

1. Une méthode annuelle d'évaluation des émissions d'énergie ou de bâtiments avec des valeurs prédictives démontrées qui expliquent les variables clés qui influent sur la consommation d'énergie des bâtiments ;
2. Les exigences en matière d'énergie des bâtiments ou de réduction des émissions pour les bâtiments appartenant à la ville qui sont requises avant une date antérieure à celle exigée par les bâtiments visés ou des réductions plus importantes que les bâtiments visés ;
3. Assurer la participation et la coopération des ministères concernés. Cette collaboration comprendra, sans toutefois s'y limiter, les détails du personnel du Ministère afin d'aider le personnel du bureau conformément aux fonctions ministérielles et de bureau et de faire rapport au bureau sur les questions d'efficacité énergétique des bâtiments et les efforts connexes d'application de la loi.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF ordonne au contracteurs de tenter d'éviter d'utiliser du béton dans les développements futurs et de n'utiliser que du béton à faible émission de carbone tel que défini par le prélèvement du projet lorsque cela est jugé nécessaire.

7 Processus de gouvernance

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF crée un budget équivalent au moins 7% du budget informatique annuel pour la mise en action de cette politique et d'actions concrètes sur le climat.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF organise un processus décisionnel participatif qui permet l'implication des élèves, des parents et des membres de la communauté dans la planification et l'exécution de décisions. Ce processus doit permettre le dialogue respectueux et la communication transparente en utilisant une plateforme virtuelle.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF favorise un processus participatif où les élèves, les parents et les membres de la communauté peuvent être impliqués dans la mise en place de priorités pour le budget du CSF et des écoles.

8 Transport

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF supporte le transport actif à vélo, à pied, ou transport en commun en bâtissant l'infrastructure nécessaire, offrant des opportunités d'éducation et encourageant la communauté à participer.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF s'engage à mettre en œuvre un plan d'action qui prévoit la réduction et l'élimination des voyages et véhicules de transport carboné.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mesure les émissions de gaz à effet de serre et rende continuellement publics les niveaux d'émissions actuels liés au transport des élèves et personnel.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les autobus et voyages du CSF soient électriques dès que possible et qu'une compensation carbone soit versée pour les voyages non électriques.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF explore la possibilité de convertir les moteurs des autobus existants à des moteurs électriques.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les voyages non-essentiels en avion cessent et soient remplacés par des rencontres virtuelles.

9 Énergie et électricité

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse un règlement que tous les nouveaux aménagements de trois étages ou plus doivent inclure l'installation de systèmes de gestion thermique et énergétique du bâtiment incluant des modules de production d'énergie renouvelable tels que l'énergie solaire, éolienne et/ou géothermique à grande échelle.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse et installe des systèmes d'énergie renouvelable, tels que l'énergie solaire, éolienne et/ou géothermique à grande échelle, sur toutes ses installations, et qu'ils préconisent et installent l'électricité solaire pour les écoles lorsque jugé préférable pour atteindre les objectifs en matière de réduction d'émissions.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF rejette toute nouvelle infrastructure, exploration et/ou extraction de combustibles fossiles sur ses propriétés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF ordonne au personnel de produire une étude des répercussions prévues des déversements potentiels provenant de projets de combustibles fossiles existants et proposés dans sa juridiction ou à proximité.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF interdise la publicité sur les combustibles fossiles et d'objets ou services à forte intensité carbone (transport en avion, viande ...) sur sa propriété, y compris les arrêts de transport en commun et les véhicules.

10 Eau potable et eaux usées

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF reconnaisse et affirme que les services d'eau et d'assainissement sont des droits fondamentaux de la personne.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en œuvre des plans d'adaptation climatique pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que pour d'autres services publics, afin de renforcer la protection des sources d'eau municipales contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser les droits de la personne à l'eau et à l'assainissement dans les lois fédérales et provinciales.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF demande au gouvernement du Canada d'élaborer un plan d'action fédéral pour mettre en œuvre les rapports humains sur l'eau et l'assainissement.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE lorsqu'il existe un accès à l'eau du robinet, l'eau embouteillée à usage unique ne sera plus vendue ni offerte dans les installations du CSF, dans les cuisines administrées par le CSF, ou dans les distributeurs automatiques dans les installations du CSF.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'eau et autres boissons embouteillées ne soit plus achetées et fournies lors de réunions du CSF, d'événements ou de travaux effectués à l'extérieur lorsqu'il existe un accès à l'eau municipale.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la disponibilité des cruches d'eau soit accrue lors des réunions et des événements organisés par le CSF.

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une campagne d'information du personnel et du public soit élaborée pour appuyer la raison d'être de ces changements.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le personnel élabore un calendrier de mise en œuvre avec des échéanciers qui comprennent un approvisionnement d'abreuvoir dans les installations CSF.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le personnel présente un rapport d'étape à intervalles réguliers.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF s'oppose à la privatisation sous quelque forme que ce soit d'infrastructure et de services de traitement de l'eau et des eaux usées, y compris par l'entremise de P3 ou de contrats de services à court terme, et qu'elle décide de maintenir ces services financés, détenus, exploités et gérés par l'État.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'acquitte de sa responsabilité d'appuyer l'infrastructure municipale en investissant dans un fonds national d'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui répondrait au besoin croissant de renouveler l'infrastructure existante d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de construire de nouveaux systèmes, et qui ne financerait que des projets publics.

11 Sécurité alimentaire

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF élimine les obstacles qui empêchent les écoles de cultiver leur propre nourriture et incite les écoles à cultiver des plantes respectueuses des abeilles.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF appuie les écoles financièrement dans l'augmentation du nombre de jardins communautaires et le maintien de ces jardins par des personnes qualifiées et rémunérées.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF favorise la cultivation d'arbres fruitier et des plantes comestibles locales sur ces propriétés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse un règlement où tous les nouveaux bâtiments doivent comprendre l'installation de toit vert, y compris les jardins sur le toit.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse un programme pour adresser la sécurité alimentaire de tous les élèves et membres de la communauté.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF produise un rapport sur la vulnérabilité au climat de son système d'approvisionnement de nourriture et détermine une façon de réduire cet impact.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les cafétérias et services alimentaires prennent en compte l'impact des aliments choisis sur l'environnement, en favorisant les aliments avec une plus faible empreinte carbone tels que les aliments végétaux.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les cafétérias scolaires priorisent les aliments produits localement et de façon biologique.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF prenne des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire dans ses cafétérias et autres événements impliquant de la nourriture.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre des opportunités d'éducation à la réduction du gaspillage de nourriture lors des cours de cuisine.

12 Zéro-déchets

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en action une stratégie Zéro-déchets qui vise un détournement global de 90% des déchets d'ici 2025. Cela signifie que les déchets seront évités, réutilisés, compostés, recyclés ou valorisés au lieu d'être mis en décharge. Ces objectifs de réduction sont continus pour réduire la quantité de déchets mis en décharge chaque année.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF favorise la réduction de la consommation des biens avant le recyclage, particulièrement les plastiques à usage unique, le styrofoam, et d'autres matières difficilement recyclables.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la stratégie globale suivante sera utilisée pour atteindre les objectifs et les cibles de la stratégie Zéro-déchets dans toutes les opérations du CSF (ceci inclut mais n'est pas limité à la construction, l'approvisionnement, les événements, l'enseignement, la cuisine et les réunions) :

1. Accroître l'étendue et la commodité de l'infrastructure de collecte du recyclage et des restes de nourriture, en comblant les lacunes des systèmes de collecte et en rendant les systèmes existants plus pratiques pour les utilisateurs.
 - a. Mettre en place une infrastructure de tri et de collecte des déchets à flux multiples et des communications à travers les écoles d'ici fin 2022, avec la collecte des restes alimentaires à tous les cafétérias d'ici mi-2022.
 - b. Pour s'adapter aux changements constants des services et des matériaux de recyclage, maximiser la flexibilité dans la conception de l'infrastructure et des programmes.
2. Mettre en œuvre des communications et des activités de sensibilisation efficaces et cohérentes entre les écoles, de concert avec l'infrastructure améliorée et les pratiques souhaitées.
3. Tester les changements majeurs, qu'il s'agisse de l'infrastructure, des communications ou autres, par des projets pilotes avant un déploiement plus large, afin de maximiser la réussite de la mise en œuvre.
4. Améliorer le suivi de la performance, notamment en comblant les lacunes et les incertitudes liées à la collecte de données sur les déchets, et en permettant un meilleur suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs et aux cibles.
5. Continuer à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies visant à réduire la production de déchets, principalement par des changements dans les achats et des systèmes de réutilisation.
6. Explorer les possibilités de leadership en matière de recherche, de collaboration communautaire et de partenariats.
7. Utiliser le processus de planification de la durabilité opérationnelle au niveau de l'unité pour intégrer des actions et des mesures clés de zéro déchet dans les plans stratégiques des unités opérationnelles du CSF.
8. Collaborer avec des associations environnementales, les municipalités où sont les écoles et d'autres parties prenantes externes sur le développement du programme, les communications et la recherche.

13 Éducation et durabilité

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre des opportunités d'éducation à tous les niveaux, incluant les élèves, les enseignants et le personnel sur le climat et la durabilité. Ces formations ont pour objectifs de cultiver une appréciation de la nature, offrir des opportunités d'apprentissage sur le terrain, éduquer sur les causes, conséquences et solutions du changement climatique et préparer chaque individu à vivre dans un monde changé par le changement climatique.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre des opportunités d'éducation à tous les niveaux sur l'équité. Ses formations présentent les concepts des biais inconscients, des micro-agressions, l'antiracisme, l'anti-discrimination, la réconciliation, la santé mentale, l'inclusion 2SLGBTQIA+ et la résolution de conflit sans violence.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les opportunités d'éducation sur le climat, la durabilité et l'équité doivent être flexibles et révisés à chaque année.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les cours de santé carrière et planification présentent des formations sur des choix de carrières et opportunités de stages pour des emplois durables et zéro-carbone.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF envoie une demande au ministère une demande pour ajouter un cours sur l'éducation environnementale, l'adaptation climatique, la durabilité et l'équité au curriculum provincial.

14 Santé

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en place un plan d'action pour limiter les impacts du changement climatique sur la santé du personnel et des élèves du CSF, tels que les vagues de chaleur, les feux de forêts, la qualité de l'air, la pollution, les inondations, le déplacement des populations, l'insécurité alimentaire et les maladies.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre des opportunités parascolaires physiques pour tous leurs élèves et encourage la participation aux événements sportifs des autres conseils scolaires à proximité des écoles.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre des cours d'éducation inclusifs sur la santé sexuelle et les relations saines annuellement dans chaque année scolaire, avec un contenu approprié à chaque niveau.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF reconnaisse que la crise climatique a et aura des impacts néfastes, continus, et disproportionnés sur la santé physique et mentale des jeunes.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF offre au personnel et aux étudiants des ressources pour la santé mentale et l'accès à des professionnels qualifiés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en place des programmes de partage, de discussion et d'éducation sur la santé mentale dans les écoles.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF envoie une demande au gouvernement provincial d'offrir plus de support et ressources pour la santé physique et mentale des jeunes et du personnel enseignant.

15 Écosystèmes et biodiversité

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF ne coupe aucun des arbres sur le terrain autre que pour des raisons de sécurité ou de nouvelles constructions. En cas de coupe d'arbre, le CSF devra planter et maintenir autant d'arbres qui ont été coupés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en place des plans pour enlever toutes plantes envahissantes et en les remplaçant par des plantes indigènes.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE CSF travaille avec les premières nations de la région pour la protection des forêts et écosystèmes sur leurs propriétés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF établisse un plan d'action pour le reboisement urbain et la restauration écologique des écosystèmes sur ces propriétés. Ces plans seront créés et mis en place en consultant des écologistes et biologistes.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF protège et restaure les puits de carbone, particulièrement les sols, les zones humides, les micro-forêts et les cours d'eau sur ces propriétés en plantant des espèces qui ont une haute capacité de séquestration de carbone.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF protège et restaure les repères pour la biodiversité sur ses propriétés.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF bannisse les pesticides et produits chimiques avec un impact négatif sur l'environnement, particulièrement les abeilles.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF travaille en collaboration avec d'autres organismes de conservation environnementale dans les communautés où sont situées les écoles pour offrir des opportunités d'engager les jeunes dans la conservation de la biodiversité dans leurs communautés.

16 Adaptation au climat

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF produise un rapport de recherche sur les impacts du changement climatique sur les opérations du CSF et présente des recommandations pour augmenter la résilience des infrastructures et des communautés des écoles du CSF. Les impacts étudiés par ce rapport comprennent mais ne sont pas limités à l'agriculture, écosystèmes marins et terrestre et la biodiversité, la santé, l'infrastructure, la planification et l'aménagement du territoire, le changement d'hydrologie (fonte des glaces, les précipitations, les inondations et sécheresses), les feux de forêts et la qualité d'air, l'augmentation du niveau de la mer et la hausse des températures.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le CSF mette en place un plan d'action pour assurer l'adaptation du CSF face aux impacts climatiques, incluant entre autres de l'éducation sur le sujet.